

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 592

6 mars 2014

### SOMMAIRE

<b>Air Syndication S.C.A.</b> .....	<b>28370</b>	<b>Parität S.A.</b> .....	<b>28372</b>
<b>Européenne de Diversification - Eurodiv S.A.</b> .....	<b>28387</b>	<b>Participations Alpa S.A.</b> .....	<b>28406</b>
<b>H.I.G Europe-Aircom S.à r.l.</b> .....	<b>28409</b>	<b>PHM Holdco 20 S.à r.l.</b> .....	<b>28412</b>
<b>Invest 2000 S.A.</b> .....	<b>28381</b>	<b>Polaris Capital Management S.à r.l.</b> .....	<b>28376</b>
<b>LAWRENCE CAPITAL CoopS.A.,SPF</b> ...	<b>28416</b>	<b>Polsteam (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>28376</b>
<b>LSF7 Lux Investments IX S.à r.l.</b> .....	<b>28384</b>	<b>PS Holdco S.à r.l.</b> .....	<b>28371</b>
<b>Magdalena S.A.</b> .....	<b>28373</b>	<b>PXP Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>28372</b>
<b>Marienberg S.A.</b> .....	<b>28372</b>	<b>Rojoluk S.A.</b> .....	<b>28373</b>
<b>MCI Holding SPF S.A.</b> .....	<b>28373</b>	<b>Tenaris Investments S.à r.l.</b> .....	<b>28401</b>
<b>Miredo S.A.</b> .....	<b>28374</b>	<b>Utah JV S.à r.l.</b> .....	<b>28371</b>
<b>Montpensier International S.A.</b> .....	<b>28375</b>	<b>Valmorex S.A.</b> .....	<b>28395</b>
<b>Morgan Stanley Grund S.à r.l.</b> .....	<b>28375</b>	<b>VA No1 Lux (Munich) S.A.</b> .....	<b>28395</b>
<b>Noisy Le Sec Participations S.A.</b> .....	<b>28374</b>	<b>VC SolEs Invest S.à.r.l.</b> .....	<b>28404</b>
<b>Novamil Invest S.A.</b> .....	<b>28374</b>	<b>Wiesbaden (Bridge) S.à r.l.</b> .....	<b>28371</b>
<b>Novorossiysk Port Capital S.A.</b> .....	<b>28376</b>	<b>World Professional Investment S.A.</b> .....	<b>28377</b>
<b>Oxbow Luxembourg Latin America Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>28391</b>	<b>York Global Finance 52 S.à r.l.</b> .....	<b>28370</b>
<b>Pack Solution S.A.</b> .....	<b>28375</b>	<b>Y.T. Luxembourg S.A.</b> .....	<b>28371</b>
		<b>Zephyr Capital Investments S.A.</b> .....	<b>28370</b>

**Zephyr Capital Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 129.352.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 janvier 2014 que:

- Mrs Marianne GOEBEL, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Luxembourg)

- Mr Andrus LAURITS, demeurant à 2-28, Kohtu, Tallinn (Estonia)

- Mr Marco Mario RAPINI, demeurant à Via S. Maurilio, 13, 20123 Milano (Italy)

ont été élus administrateurs de la société.

- La Fiduciaire Grand-Ducale SA, établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 60 avenue de la Faiencerie a été réélue commissaire aux comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale à tenir en 2015 approuvant les comptes au 31.12.2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014013424/21.

(140015086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**York Global Finance 52 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.364.

—  
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La dénomination exacte de l'associé, Logos International SICAV-FIS, est la suivante:

- Logos International SICAV-FIS - Fortitude Sub-Fund

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

York Global Finance 52 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014013419/16.

(140014485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Air Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.****Capital social: EUR 457.376,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.432.

—  
*Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la Société le 7 août 2013*

Les actionnaires de la Société décident de renouveler les mandats de commissaires aux comptes de M. Jeremy Paul, Mme Petronella J.S. Dunselman et Mme Zamyra H. Cammans pour la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2019.

La Société prend note du changement suivant:

L'adresse du commissaire aux comptes de la Société Monsieur Jeremy Paul est désormais 15-17 Grosvenor Gardens, Londres SW1W 0BD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014013885/17.

(140015807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Y.T. Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 102.472.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 novembre 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

\* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014013417/15.

(140014628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Wiesbaden (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.648.425,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.217.

—  
*Rectificatif du dépôt L140011225*

Une erreur matérielle s'est glissée dans le dépôt L140011225.

Le siège social de la Société est transféré au 9b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WIESBADEN (BRIDGE) S.à r.l.*

Référence de publication: 2014013409/13.

(140014576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Utah JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.982.

—  
En date du 20 janvier 2014, Monsieur Guy Harles a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Utah JV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014013387/14.

(140015090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**PS Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.143.

—  
EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 18 octobre 2013 que PS Erste Beteiligungs GmbH & Co. KG transfère 376,833 Parts Sociales Préférentielles qu'il détient dans la Société à l'associé PS Topco Sarl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013263/12.

(140014990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**PXP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 180.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 176.139.

—  
EXTRAIT

En date du 12 décembre 2013, l'associé unique de la société, Plains Acquisition Corporation, une société régie par le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 4146192, a cédé une partie des parts sociales qu'il détenait dans la société, soit quatre-vingt-mille (80.000) parts sociales traçantes de série 1 et quatre-vingt-mille (80.000) parts sociales traçantes de série 2 à la société Freeport-McMoRan Oil & Gas LLC, une Limited Liability Company régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 2927213.

En conséquence de cette cession de parts sociales, Freeport-McMoRan Oil & Gas LLC, précitée, est désormais associé de la société et détient quatre-vingt-mille (80.000) parts sociales traçantes de série 1 et quatre-vingt-mille (80.000) parts sociales traçantes de série 2 dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2014013265/22.

(140014816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Parität S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 158.353.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 24.07.2013 in Luxemburg*

Laut Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 24.07.2013 ist folgende Änderung beschlossen worden:

Das Mandat des Kommissars, Fidu-Concept S.à r.l., mit dem Gesellschaftssitz in L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse, wurde zum 30/09/2013 aufgehoben.

Zum Kommissar wurde die Gesellschaft The Clover, Société Anonyme, mit dem Gesellschaftssitz in L-8399 Windhof, 6, Rue d'Arlon bis zur ordnungsgemässen Hauptversammlung, die im Jahre 2014 abgehalten wird, ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014013242/15.

(140014826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Marienberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 91.795.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 9 décembre 2013 que:

- Mr. Ascanio MARTINOTTI, demeurant L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon a été nommé administrateur délégué pour la durée de son mandat d'administrateur.

- Mme Marianne GOEBEL, demeurant L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été nommée président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014013189/17.

(140015025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**MCI Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 43.892.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 20. Dezember 2013  
abgehalten am Gesellschaftssitz*

1. Der Gesellschaftssitz wurde mit Wirkung 1. Oktober 2013 verlegt von 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, nach 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. Die Fides Inter-Consult S.A. legte ihr Mandat als Aufsichtskommissar mit Wirkung 30. September 2013 nieder. Zum neuen Aufsichtskommissar wird die CAS Services S.A., RC Luxembourg B 68168, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg ernannt. Diese nimmt das Mandat zum 01. Oktober 2013 an und führt es bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 weiter.

Die Versammlung

Référence de publication: 2014013197/16.

(140014670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

**Magdalena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.797.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 31 décembre 2013 que

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.
2. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L -1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2014013185/17.

(140014621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

**Rojoluk S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.808.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société qui s'est tenue le 31 décembre 2013 (l'«Assemblée»), que Monsieur Christophe Antinori et Monsieur Xavier Fabry ont démissionné de leur mandat d'administrateurs de la Société.

Lors de cette même Assemblée, Monsieur Alain Goblet, né le 4 décembre 1969 à Luxembourg (L), demeurant à 9, rue de l'Eglise, L-4994 Schouweiler et Monsieur Christophe Henrotay, né le 28 avril 1973 à Rocourt (B), demeurant à 6, Avenue des Ligures, 9000 Monaco (MC) ont été nommés comme nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2019.

Il résulte de cette Assemblée que Monsieur Edouard Maire a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la Société au 31 décembre 2013.

Lors de cette Assemblée, Monsieur Pierre Begasse de Dhaem, né le 8 janvier 1971 à Liège (B), demeurant au 4, rue Vieille Voie d'Ardenne, B - 4671 Barchon a été nommé commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Rojoluk S.A.*

Référence de publication: 2014013292/21.

(140014619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

**Noisy Le Sec Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.  
R.C.S. Luxembourg B 64.839.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2013, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2014, LAC/2014/546.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société anonyme «NOISY LE SEC PARTICIPATIONS S.A.», ayant son siège social à L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues, constituée suivant acte notarié, en date du 28 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 624 du 2 septembre 1998.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 décembre 2013.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 30 décembre 2013, à l'ancien siège social de la Société à L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013221/19.

(140014690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Novamil Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 100.958.

Il convient de noter qu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement en date du 27 décembre 2013, la cooptation de Monsieur Diaudécy BONHOMME, en tant qu'Administrateur, a été ratifiée.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour NOVAMIL INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2014013227/13.

(140014597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Miredo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 148.283.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 20. Dezember 2013 abgehalten am Gesellschaftssitz*

1. Der Gesellschaftssitz wurde mit Wirkung 1. Oktober 2013 verlegt von 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, nach 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. Herr Pascal Wagner und Frau Yvette Verschuren legen Ihr Amt als Verwaltungsrat mit Wirkung 20. Dezember 2013 nieder. Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden Herr Ludwig Barth, geb. am 18.02.1960 in B-St. Vith, geschäftsansässig in 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg sowie die Luxembourg Corporation Company SA, RC Luxembourg B37974, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg ernannt, die das Mandat zum 21. Dezember 2013 annehmen und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014 weiterführen.

3. Die Fides Inter-Consult S.A. legt ihr Mandat als Aufsichtskommissar mit Wirkung 30. September 2013 nieder. Zum neuen Aufsichtskommissar wird die CAS Services S.A. RC Luxembourg B 68168,20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg ernannt. Dieser nimmt das Mandat zum 01. Oktober 2013 an und führt es bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014 weiter.

4. Die Geschäftsanschrift des Verwaltungsratsmitgliedes und Administrateur Délégué Georges Majerus lautet nunmehr: 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Die Versammlung

Référence de publication: 2014013206/22.

(140014849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Montpensier International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 137.188.

—  
*Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 19 mars 2013*

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la société, tenue à Luxembourg le 19 mars 2013, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée renouvelle le mandat d'Auditeurs Associés domicilié au 32, Boulevard Joseph II, L-1240 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes de la société et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014013182/17.

(140015120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Morgan Stanley Grund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 123.444.

—  
Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 15 janvier 2013 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Mme Laurence Magloire à compter de la date de sa lettre de démission au 31 décembre 2013 en tant que gérant de classe A;

- de ne pas remplacer de Mme Laurence Magloire comme gérant démissionnaire; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

\* TMF Corporate Services S.A., gérant de classe B;

\* Mademoiselle Xenia Kotoula, gérant de classe B; et

\* Monsieur Roland Rosinus, gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

*Gérant classe B*

Référence de publication: 2014013183/22.

(140014807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Pack Solution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 11, rue de la Poudrerie.  
R.C.S. Luxembourg B 154.368.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 31 décembre 2013.*

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation de la société PACK SOLUTION S.A. (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée Générale décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de la Société, actuellement situé au 11, rue de la Poudrerie, L-3364 Leudelange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PACK SOLUTION S.A. (en liquidation)*

Référence de publication: 2014013251/15.

(140014259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Polaris Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 152.873.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 juin 2013.*

- Il est décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société Services Fiduciaires du Luxembourg S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous B 105.346, avec siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour Polaris Capital Management S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2014013246/14.

(140014568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Novorossiysk Port Capital S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.772.

—  
- Mme. Marion Fritz, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire Mme Heike Kubica, avec effet au 20 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

- Mons. Graeme Jenkins, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Erik van Os, avec effet au 20 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mons. Graeme Jenkins prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014013218/20.

(140015217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Polsteam (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.156.

—  
Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23.12.2013 que:

- Le mandat de l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Mariusz JACHIMOWICZ a fini anticipativement au 31 décembre 2013;

- Monsieur Andrzej CIESLINSKI, né le 24 août 1959 à Bogdaniec/Pologne, demeurant à 15, Ekologiczna Street, PL-70-837 Szczecin/Pologne, a été nommé au poste d'administrateur et président du conseil d'administration, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014;

- Monsieur Sławomir BALAZY, né le 18 août 1957 à Szczecin/Pologne demeurant à 75/3 Szeligowskiego, PL-71051 Szczecin/Pologne, (administrateur), a été nommé au poste d'administrateur-délégué, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014;

- La durée des mandats des administrateurs, d'administrateur-délégué et président du conseil d'administrateur a été nouvellement fixée à six ans, effectifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour finir le 31 décembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014013257/20.

(140014557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---



## **World Professional Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8401 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 183.219.

### — STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Leon Marcel GOTLIB, né le 22 novembre 1947 à Anvers, demeurant à CH-3963 Crans Montana, 42, Rue Centrale.

2. Monsieur David GOTLIB, né le 9 mai 1977 à Anvers, demeurant à B-2018 Anvers, 46, Charlottalei.

3. Madame Sarah GOTLIB, née le 19 juin 1972 à Anvers, demeurant à USA New York, 2373 Broadway.

4. Madame Lounia GOTLIB, née le 9 mai 1974 à Anvers, demeurant à B-2018 Anvers, 46, Charlottalei.

5. Monsieur Naftali HOLZER, né le 16 septembre 1971 à Jeruzalem, demeurant à B-2018 Anvers, 46, Charlottalei.

6. Madame Rycia GOTLIB, née le 12 mars 1979 à Anvers, demeurant à B-2018 Anvers, 37, Quinten Matsijslei.

ici tous représentés par Madame Marie Immacolata FLORANGE, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prérites procurations, paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "WORLD PROFESSIONAL INVESTMENT S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à STRASSEN.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droit, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille Euros), divisé en 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 750,- (sept cents Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque les actions sont grevées d'un usufruit, le droit préférentiel de souscription qui leur est attaché appartient au nu-proprétaire. Si celui-ci vend les droits de souscription, les sommes provenant de la cession ou les biens acquis par lui au moyen de ces sommes sont, par l'effet de la subrogation réelle, soumis à l'usufruit.

Si le nu-proprétaire néglige d'exercer son droit, l'usufruitier peut se substituer à lui pour souscrire aux actions nouvelles ou pour vendre les droits. A cet égard, le nu-proprétaire d'actions est réputé, à l'égard de l'usufruitier, avoir négligé d'exercer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par la société, lorsqu'il n'a ni souscrit aux actions nouvelles, ni vendu les droits de souscription, huit jours avant l'expiration du délai de souscription accordé aux associés. En cas d'attribution d'actions gratuites, il est réputé, à l'égard de l'usufruitier, avoir négligé d'exercer son droit, lorsqu'il n'a pas demandé cette attribution ni vendu les droits, trois mois après le début des opérations d'attribution.

Les actions nouvelles appartiennent au nu-proprétaire pour la nue-proprété et à l'usufruitier pour l'usufruit. Toutefois, en cas de versement de fonds effectué par le nu-proprétaire ou l'usufruitier pour réaliser ou parfaire une souscription, les actions nouvelles n'appartiennent au nu-proprétaire et à l'usufruitier qu'à concurrence de la valeur des droits de souscription, le surplus des actions nouvelles appartient en pleine propriété à celui qui a versé les fonds.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Toutefois, les nus-propriétaires doivent en toute hypothèse, être régulièrement convoqués aux assemblées générales. En leur qualité d'associé, ils bénéficient du droit à l'information et du droit de communication des documents sociaux. Ils émettent un avis consultatif sur les résolutions soumises au vote des tiers et peuvent obtenir que soient consignées dans le procès-verbal leurs observations éventuelles. La même faculté leur est offerte en cas de consultation écrite.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes prélevés sur le résultat de l'exercice, ainsi que le report à nouveau, reviennent à l'usufruitier.

En revanche, en cas de distribution de réserves, ces dernières reviennent au nu-propriétaire en restant toutefois grevées du droit de l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Le boni de liquidation est attribué au nu-propriétaire d'actions, en restant toutefois grevé du droit de l'usufruitier.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les 10.000 (dix mille) actions ont été souscrites comme suit:

- 5.120 (cinq mille cent vingt) actions par Monsieur Leon Marcel GOTLIB, prénommé.
- 1.720 (mille sept cent vingt) actions par Monsieur David GOTLIB, prénommé.
- 1.000 (mille) actions par Monsieur Naftali HOLZER, prénommé.
- 720 (sept cent vingt) actions par Madame Lounia GOTLIB, prénommée.
- 720 (sept cent vingt) actions par Madame Sarah GOTLIB, prénommée.
- 720 (sept cent vingt) actions par Madame Rycia GOTLIB, prénommée.

#### *Intervention - Libération*

Sont intervenus ici les souscripteurs prédésignés, lesquels déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été intégralement libérées comme suit:

A) En ce qui concerne Monsieur Leon Marcel GOTLIB pour 5.120 (cinq mille cent vingt) actions, représentant la somme de EUR 3.840.000,- (trois millions huit cent quarante mille Euros):

par un apport en nature de

- 16 actions pleine propriété de la société à responsabilité limitée de droit belge I.D.R.P. BVBA, Schupstraat, 18/20, B-2018 Anvers et avec numéro d'entreprise 0426.425.748;

- 24 actions en usufruit de la société à responsabilité limitée de droit belge I.D.R.P. BVBA, Schupstraat, 18/20, B-2018 Anvers et avec numéro d'entreprise 0426.425.748;

B) En ce qui concerne Monsieur David GOTLIB pour 1.720 (mille sept cent vingt) actions, représentant la somme de EUR 1.290.000,- (un million deux cent quatre-vingt-dix mille Euros):

par un apport en nature de

- 5 actions pleine propriété de la société à responsabilité limitée de droit belge I.D.R.P. BVBA, Schupstraat, 18/20, B-2018 Anvers et avec numéro d'entreprise 0426.425.748;

- 6 actions nue-propriété de la société à responsabilité limitée de droit belge I.D.R.P. BVBA, Schupstraat, 18/20, B-2018 Anvers et avec numéro d'entreprise 0426.425.748;

C) En ce qui concerne Monsieur Naftali HOLZER pour 1.000 (mille) actions, représentant la somme de EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille Euros):

par un apport en nature de

- 5 actions pleine propriété de la société à responsabilité limitée de droit belge I.D.R.P. BVBA, Schupstraat, 18/20, B-2018 Anvers et avec numéro d'entreprise 0426.425.748;

D) En ce qui concerne Madame Lounia GOTLIB pour 720 (sept cent vingt) actions, représentant la somme de EUR 540.000,- (cinq cent quarante mille Euros):

par un apport en nature de

- 6 actions nue-propriété de la société à responsabilité limitée de droit belge I.D.R.P. BVBA, Schupstraat, 18/20, B-2018 Anvers et avec numéro d'entreprise 0426.425.748;

E) En ce qui concerne Madame Sarah GOTLIB pour 720 (sept cent vingt) actions, représentant la somme de EUR 540.000,- (cinq cent quarante mille Euros):

par un apport en nature de

- 6 actions nue-propriété de la société à responsabilité limitée de droit belge I.D.R.P. BVBA, Schupstraat, 18/20, B-2018 Anvers et avec numéro d'entreprise 0426.425.748;

F) En ce qui concerne Madame Rycia GOTLIB pour 720 (sept cent vingt) actions, représentant la somme de EUR 540.000,- (cinq cent quarante mille Euros):

par un apport en nature de

- 6 actions nue-propriété de la société à responsabilité limitée de droit belge I.D.R.P. BVBA, Schupstraat, 18/20, B-2018 Anvers et avec numéro d'entreprise 0426.425.748;

#### *Rapport du réviseur d'entreprises agréé*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 décembre 2013 par le réviseur d'entreprises agréé Van Cauter - Snauwaert & Co Sàrl, Strassen, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### *Conclusion*

Les développements qui précèdent nous conduisent à formuler les observations sur la valeur individuelle des apports.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 10.000 actions d'une valeur nominale de 750,00 EUR (sept cent cinquante Euros) chacune, totalisant 7.500.000,00 EUR.

Ce rapport, signé ne varietur, restera annexé au présent acte.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Strassen pour la première fois le 3 juin 2014.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinq mille cinq cents Euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, née le 28 août 1965 à Moyeuvre-Grande (France), ayant son adresse professionnelle au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

- Madame Galina ROKOSUIEVA, comptable, née le 4 janvier 1960 à Belojarsk (Russie), ayant son adresse professionnelle au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

- Monsieur Jérémy STEFFEN, comptable, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

3) Est appelée à la fonction de commissaire:

VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à R.L., ayant son siège social au 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

5) Le siège social est fixé au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée é la mandataire des comparants, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. I. FLORANGE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59669. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004961/236.

(140004728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

**Invest 2000 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 662.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.937.

L'an deux mille treize, le trente décembre

Par devant nous Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «INVEST 2000 S.A.», une société anonyme ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, Route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Me Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 26 août 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 78 en 1992,

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 25 novembre 2011, publié au Mémorial C. Recueil des Sociétés et des Associations n°258 du 31 janvier 2012

immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.937.

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Madame Isabelle HAMER, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, 36 Bohey,

qui se désigne également comme scrutateur. L'assemblée choisit comme secrétaire Madame Murielle FROMONT, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, 36, Bohey

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. La Société a un capital social actuel de six cent soixante-deux mille euros (662.000,-EUR) représenté par vingt-six mille sept cent quinze actions (26.715) sans désignation de valeur nominale.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont portés sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable ainsi que:

- des projets de fusion tels que publiés en date du 22 novembre 2013;
- des comptes annuels de chacune des deux sociétés ainsi que des rapports de gestion des trois derniers exercices
- du rapport du réviseur d'entreprises en application des articles 32-1 et 26-1§2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée;

Et ce dans les délais impartis par l'article 267 de la loi du 10 août 1915

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Examen et approbation du projet de fusion des sociétés «INVEST 2000 S.A.», société anonyme, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, Route d'Esch 7, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.937 (la «Société Absorbante»), et «NYL S.A.», société anonyme, ayant son siège social à L-9556 Wiltz, 32, Rue des Rochers (la «Société Absorbée»), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.256 et des autres documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915;

2. Décision de fusionner les sociétés «INVEST 2000 S.A.», société anonyme, prénommée, et «NYL S.A.», société anonyme, prénommée, par voie d'absorption de cette dernière société par «INVEST 2000 S.A.», société anonyme, prénommée, étant entendu que cette fusion s'opérera sur la base de la situation comptable des sociétés au 30 septembre 2013, mais qu'elle ne deviendra effective qu'à la date de la tenue de la présente assemblée générale des actionnaires, sans préjudice de l'application de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les effets de la fusion par rapport aux tiers;

3. Augmentation du capital social de la Société Absorbante d'un montant d'une million neuf cent trente-sept mille cinq cent nonante quatre euros et cinquante-cinq centimes (1.937.594,55-EUR) pour le porter de son montant actuel de six cent soixante-deux mille euros (662.000,-EUR) à deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents quatre-vingt-quatorze euros et cinquante-cinq centimes (2.599.594,55.-EUR) par la création et l'émission de 122.555 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, majoré d'une prime d'émission de trente-sept euros soixante-dix-sept centimes (37.77 EUR).

4. Modification subséquente de l'article cinq des statuts de la Société pour prendre en compte les résolutions prises ci-dessus;

5. Ratification des actes faits par les administrateurs et le commissaire aux comptes jusqu'à ce jour

6. Divers

V. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

VI. Les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

- Publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, n° 2947, le 22 novembre 2013, des projets de fusion établis par les deux conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, soit un (1) mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion;

- Mise à disposition des actionnaires un mois au moins avant la date de la présente assemblée générale du projet commun de fusion et des comptes annuels ainsi que des rapports de gestion des années 2010,2011 et 2012 conformément à l'article 267§1 de la loi du 10 août 1915

- Renonciation par tous les actionnaires aux rapports des organes d'administration conformément à l'article 265§3 et à l'examen du projet commun de fusion et au rapport d'expert conformément à l'article 266 §5 de la loi du 10 août 1915

- Etablissement d'un rapport établi par un réviseur d'entreprise agréé relatif à l'apport en nature de tous les actifs et passifs de la société absorbée à la société absorbante conformément à l'article 26-1§2 de la loi du 10 août 1915

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Assemblée Générale, après avoir examiné le projet de fusion des sociétés «INVEST 2000 S.A.», ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, Route d'Esch 7, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.937 (la «Société Absorbante»), et «NYL S.A.», ayant son siège social à L-9556 Wiltz, 32, Rue des Rochers (la «Société Absorbée»), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.256 et des autres documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915, approuve le projet de fusion en toute sa forme et teneur.

Conformément à l'article 26-1§2 de la loi du 10 août 1915, l'apport en nature a fait l'objet d'un examen de HRT Révision SA avec siège social à L-8030 Strassen, Rue du Kiem 163 avec le numéro du Registre du Commerce et des Sociétés B 51.238 représentée plus particulièrement par Madame Brigitte DENIS,

Le rapport du réviseur d'entreprises conclut comme suit:



«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que les actifs et passifs d'une valeur comptable nette de EUR 1.937.632,32 apportés ne correspondent pas au moins à l'augmentation de capital de EUR 1.937.594,55 à réaliser par INVEST 2000 S.A. par l'émission de 122.555 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, majoré d'une prime d'émission de EUR 37,77.»

Le rapport restera annexé au présent acte, après avoir été signé «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de la fusion des sociétés «INVEST 2000 S.A.», prénommée, et «NYL S.A.», prénommée, par voie d'absorption de cette dernière par «INVEST 2000 S.A.», prénommée, étant entendu que cette fusion est faite de manière à ce que toute la situation active et passive de la Société Absorbée, sur base de la situation comptable de la société au 30 septembre 2013 soit transférée à la Société Absorbante par voie d'apport à la date de la tenue de la présente assemblée générale des actionnaires.

Les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

L'assemblée constate qu'à la suite de la décision de fusion ci-dessus actée ainsi que de la décision concordante prise par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbée antérieurement aux présentes, la fusion telle que décrite ci-avant se trouve ainsi réalisée et entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants:

- la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée;
- les associés de la Société Absorbée deviennent actionnaires de la Société Absorbante;
- la Société Absorbée cesse d'exister.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide, dans le cadre de la réalisation de cette fusion, d'augmenter le capital de la Société Absorbante, d'un montant d'un million neuf cent trente-sept mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros et cinquante-cinq centimes (1.937.594,55-EUR) pour le porter de son montant actuel de six cent soixante-deux mille euros (662.000,-EUR) à deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros cinquante-cinq cents (2.599.594,55-EUR) par la création et l'émission de cent vingt-deux mille cinq cent cinquante-cinq (122.555) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale majoré d'une prime d'émission de trente-sept euros soixante-dix-sept centimes (37,77 €).

Les actions nouvelles sont entièrement libérées par le transfert à titre universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée au profit de la Société Absorbante à la date de la tenue de la présente assemblée générale des actionnaires, étant précisé que la Société Absorbante reprend à son compte du point de vue comptable toutes les opérations réalisées par la Société Absorbée à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013, qu'elle en supporte tout le passif, ainsi que les frais, impôts et autres charges à résulter de la fusion.

L'assemblée décide qu'en rémunération du transfert par la Société Absorbée de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante, les cent vingt-deux mille cinq cent cinquante-cinq actions (122.555) nouvelles se trouvent entièrement libérées et sont attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée.

*Quatrième résolution:*

Afin de refléter les décisions prises, l'assemblée décide de modifier l'article cinq, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** le capital souscrit est fixé à deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros cinquante-cinq centimes (2.599.594,55 EUR) représenté par 149.270 actions sans désignation de valeur nominale.»

*Cinquième résolution:*

L'assemblée, ayant pris connaissance des documents suivants et constatant que toutes les formalités légales ont été accomplies, décide d'accepter le projet et de constater expressément la réalisation de la fusion à la date de la tenue des présentes approuvant la fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les effets de la fusion par rapport aux tiers et sous la seule réserve de l'approbation de la fusion par la Société Absorbée.

Laquelle Société Absorbée, lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue avant les présentes, a décidé d'approuver la fusion avec la Société Absorbante.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide la ratification des actes faits par les administrateurs et le commissaire aux comptes jusqu'à ce jour.

*Constations:*

Le notaire instrumentant, conformément à l'article 271 (2) de la loi du 10 août 1915, atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 13 heures.

*Déclaration Pro Fisco*

Dans le cadre de cette fusion, la société absorbée «NYL SA» a notamment transféré les biens immeubles suivants à la société absorbante «INVEST 2000»:

1. Commune de Brugge: Immeuble situé General Lemanlaan 180, Div. 21 E AFD AS Sec. A Nr 61/Y/23 5 A 90 CA
2. Commune de Knokke- Heist: Immeuble situé Bronlaan 117 Div 2E AFD KN Sect E Nr 1084/A/4 4 HA 17 a 47 ca

La présente fusion est faite sous le bénéfice des dispositions des articles cent dix-sept et cent vingt du Code des Droits d'Enregistrement Belge, deux cent onze paragraphe un et suivants du Code des Impôts sur les Revenus Belge de mil neuf cent nonante-deux et des articles onze et dix-huit paragraphe trois du Code de la Taxe sur la Valeur Ajoutée Belge.

*Frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente fusion à deux mille six cents euros (2600,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants et aux membres du bureau connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HAMER, FROMONT, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 30 décembre 2013. Relation: WIL/2013/874. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Pletschette.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 09 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005394/160.

(140004931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

**LSF7 Lux Investments IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.914.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.929.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, with a share capital of EUR 35,607,500.- (thirty-five million six hundred seven thousand five hundred euro) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796 (the Shareholder),

hereby represented by Ms. Diane Seiler, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 20 December 2013,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF7 Lux Investments IX S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, with a share capital of EUR 1,614,500.- (one million six hundred fourteen thousand five hundred euro), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 177929 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 1 August 2013 number 1861, which articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary, dated 19 November 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting of the Company is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:



### Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 300,000.- (three hundred thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 1,614,500.- (one million six hundred fourteen thousand five hundred euro) to an amount of EUR 1,914,500.- (one million nine hundred fourteen thousand five hundred euro) by the issuance of 2,400 (two thousand four hundred) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty five euro) each, in consideration of a contribution in cash by the Shareholder of an aggregate amount of EUR 300,000.- (three hundred thousand euro);

2) Amendment of first paragraph of article 6 of the Company's articles of association to reflect the share capital increase proposed above;

3) Change of the Company's name and subsequently amend article 4 of the Company's articles of association.

4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 300,000.- (three hundred thousand euro),

so as to raise it from its current amount of EUR 1,614,500.- (one million six hundred fourteen thousand five hundred euro) to an amount of EUR 1,914,500.- (one million nine hundred fourteen thousand five hundred euro) by the issuance of 2,400 (two thousand four hundred) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty five euro) each, in consideration of a contribution in cash by the Shareholder of an aggregate amount of EUR 300,000.- (three hundred thousand euro).

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholder, represented as stated above, by virtue of the above mentioned proxy.

The Shareholder declared to subscribe for 2,400 (two thousand four hundred) new ordinary shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash of EUR 300,000.- (three hundred thousand euro).

All the 2,400 (two thousand four hundred) new ordinary shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Shareholder so that the amount of EUR 300,000.- (three hundred thousand euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Shareholder now holds 15,316 (fifteen thousand three hundred sixteen) ordinary shares of the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,914,500.- (one million nine hundred fourteen thousand five hundred euro), represented by 15,316 (fifteen thousand three hundred sixteen) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to (i) change the Company's name into "LSREF3 GTC Holdings S.à r.l." and subsequently (ii) amend article 4 of the Company's articles of association so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 4.** The Company will have the name of "LSREF3 GTC Holdings S.à r.l."."

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the newly issued 2,400 (two thousand four hundred) shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed confirms that these articles of association comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company, as a result of the present deed is approximately evaluated at EUR 2,000.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 35.607.500,- (trente-cinq millions six cent sept mille cinq cents euros) et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'Associé),

ici représentée par Mme. Diane Seiler, employée, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 décembre 2013,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSF7 Lux Investments IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 1.614.500,- (un million six cent quatorze mille cinq cents euros) immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177929, constituée selon un acte du notaire instrumentaire, daté du 11 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1<sup>er</sup> août 2013 numéro 1861, lesquels statuts ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 19 novembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Associé déclare que la présente assemblée générale extraordinaire de la Société est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 1.614.500,- (un million six cent quatorze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 1.914.500,- (un million neuf cent quatorze mille cinq cents euros) par voie d'émission de 2.400 (deux mille quatre cents) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé d'un montant total de EUR 300.000,- (trois cent mille euros);

2. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et

3. Changement du nom de la Société et en conséquence, modifier l'article 4 des statuts de la Société pour y refléter le changement de nom de la Société;

4. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 1.614.500,- (un million six cent quatorze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 1.914.500,- (un million neuf cent quatorze mille cinq cents euros)

par voie d'émission de 2.400 (deux mille quatre cents) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé d'un montant total de EUR 300.000,- (trois cent mille euros).

#### *Souscription - Paiement*

A comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci avant, en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

L'Associé a déclaré souscrire 2.400 (deux mille quatre cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en numéraire de EUR 300.000,- (trois cent mille euros).

L'ensemble des 2.400 (deux mille quatre cents) nouvelles parts sociales ordinaires émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé, de sorte que la somme de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 15.316 (quinze mille trois cent seize) parts sociales ordinaires de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.914.500,- (un million neuf cent quatorze mille cinq cents euros), représenté par 15.316 (quinze mille trois cent seize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de (i) changer le nom de la Société en «LSREF3 GTC Holdings S.à r.l.» et en conséquence, (ii) modifier l'article 4 des statuts de la Société, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

" **Art. 4.** La société est dénommée "LSREF3 GTC Holdings S.à r.l.".

#### *Quatrième résolution*

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des 2.400 (deux mille quatre cents) parts sociales ordinaires dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

#### *Evaluation des frais*

Le notaire soussigné confirme que ces statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 2000.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Seiler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59871. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005461/181.

(140005147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

#### **Européenne de Diversification - Eurodiv S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.756.

In the year two thousand thirteen, on thirtieth day of the month of December.

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Shareholders' Meeting of «EUROPÉENNE DE DIVERSIFICATION – EURODIV S.A.» herein referred to as the "Company", a société anonyme, established and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 90756, incorporated on 20 December 2002, pursuant to a deed drawn-up by Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 199 on 25 February 2003.

The Articles of Incorporation have been amended for the last time on 13 July 2007, pursuant to a deed drawn-up by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2069 of 22 September 2007.

The meeting is opened under the chairmanship of Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Suet Sum WONG, juriste, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list, signed by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be registered with it.

II) It appears from said attendance-list that the 400.000 (four hundred thousand) shares representing the whole share capital of the Company, are represented at the meeting, which is consequently regularly constituted and may validly decide on all the items on the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III) The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Transfer of the registered office of the Company from 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to Tower Gate Place, Tal-Qroqq Street, Msida MSD 1703 Malta, and adoption by the Company of the Maltese nationality under the suspensive condition of registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta.

2. Approval of an interim financial balance sheet as at 15 December 2013.

3. Resignation of the current directors and statutory auditor of the Company, with effect at the date of registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta and discharge to be granted to them for the execution of their mandate.

4. Appointment of BDO Consult Limited, as new director of the Company, with effect at the date of registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta.

5. Appointment of Mr John Borg, residing at 40, Triq Maitland, Hamrun, Malta, as new auditor of the Company, with effect at the date of registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta.

6. Power to be granted in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta.

7. Power to be granted in order to carry out the striking-off of the Company in Luxembourg on the basis of an evidence of the registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting decides to authorize the Company to be governed by the laws of Malta and to continue its existence in accordance with said laws as a Maltese company under the name of EUROPÉENNE DE DIVERSIFICATION – EURODIV LIMITED and accordingly, to transfer the registered office, the seat of administrative and effective management with effect as of today from the Grand Duchy of Luxembourg to Malta and to adopt the Maltese nationality, without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal and tax point of view the incorporation of a new legal entity, the whole under the suspensive condition of registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta.

As a result of the transfer of its registered office, the Company will discontinue as a Luxembourg company.

The meeting states that this resolution has been taken in compliance with article 67-1 (1) of the Luxembourg company law.

The meeting states that no bond has been issued by the Company and consequently no agreement of the bondholders is required in relation with the expected changes.

The meeting resolves that the address of the registered office in Malta shall be fixed at Tower Gate Place, Tal-Qroqq Street, Msida MSD 1703 Malta.

*Second resolution*

The meeting decides to approve an interim balance sheet of the Company as at 15 December 2013, established by the board of directors before the transfer of the registered office of the Company.

A copy of said interim balance sheet, after being signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered with it.

*Third resolution*

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and statutory auditor of the Company, with effect from the date of registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta and decides to grant them full discharge for the accomplishment of their respective mandate.

*Fourth resolution*

The meeting decides to appoint BDO Consult Limited, having its registered office at Tower Gate Place, Tal-Qroqq Street, Msida, MSD 1703, Malta as new director of the Company with effect from the date of registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta.

*Fifth resolution*

The meeting decides to appoint Mr. John BORG, residing at 40, Triq Maitland, Hamrun, Malta as new auditor of the Company with effect from the date of registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta.

*Sixth resolution*

The meeting decides to grant all powers to BDO Consult Limited (Registration No. C10943) in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta.

*Seventh resolution*

The meeting decides to grant all powers to any holder of a certified true copy of the present deed, acting individually, in order to carry out the striking off of the Company in Luxembourg on the basis of the evidence of the registration of the Company at the Registrar of Companies in Malta.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,700.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société EUROPEENNE DE DIVERSIFICATION – EURO-DIV S.A., ci-après dénommée la «Société», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 90756, constituée en date du 20 décembre 2002 par acte devant Me Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 199 du 25 février 2003.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 13 juillet 2007, aux termes d'un acte reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 2069 du 22 septembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, signée par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II) Il résulte de ladite liste de présence que les 400.000 (quatre cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la Société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au Tower Gate Place, Tal-Qroqq Street, Msida MSD 1703 Malte, et adoption par la Société de la nationalité maltaise sous la condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du Registre des Sociétés de Malte.

2. Approbation d'une situation comptable intérimaire arrêtée au 15 décembre 2013.

3. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction, avec effet au jour de l'inscription de la Société auprès du Registre des Sociétés de Malte et décharge à leur accorder pour l'exercice de leur mandat.

4. Nomination de BDO Consult Limited comme nouvel administrateur de la Société, avec effet à la date de l'inscription de la Société auprès du Registre des Sociétés de Malte.

5. Nomination de Monsieur John Borg, demeurant au 40, Triq Maitland, Hamrun, Malte comme nouvel auditeur de la Société, avec effet à la date de l'inscription de la Société auprès du Registre des Sociétés de Malte.

6. Pouvoir à accorder en vue d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la Société auprès du Registre des Sociétés de Malte.

7. Pouvoir à accorder en vue de procéder à la radiation de la Société à Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société auprès du Registre des Sociétés de Malte.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'autoriser la Société à être gouvernée par les lois de Malte et de continuer son existence en tant que société maltaise conformément aux dites lois, sous le dénomination de EUROPEENNE DE DIVERSIFICATION - EURODIV LIMITED, et par conséquent, de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg à Malte, et de faire adopter par la Société la nationalité maltaise, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société au Registre des Sociétés de Malte.

Suite à ce transfert, la Société cessera d'être une société de droit luxembourgeois.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'assemblée constate en outre qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social de la Société à Tower Gate Place, Tal-Qroqq Street, Msida MSD 1703 Malte.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'approuver la situation comptable intérimaire de la Société arrêtée au 15 décembre 2013, telle qu'elle a été établie par le conseil d'administration en fonction avant le transfert du siège social de la Société.

Une copie de cette situation comptable, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.



*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société actuellement en fonction, avec effet au jour de l'immatriculation de la Société à Malte, et décide de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat respectif.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer BDO Consult Limited, ayant son siège social à Tower Gate Place, Tal-Qroqq Street, Msida, MSD 1703, Malte aux fonctions de nouvel administrateur de la Société avec effet de la date de l'immatriculation de la Société à Malte.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer M. John BORG, demeurant au 40, Triq Maitland, Hamrun, Malte, en tant que nouvel auditeur de la Société avec effet de la date de l'immatriculation de la Société à Malte.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs à BDO Consult Limited (numéro d'enregistrement C10943), à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la Société à Malte.

*Septième résolution*

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte, agissant individuellement, à l'effet de radier la Société au Grand-Duché de Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la Société à Malte.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.700.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. PONSARD, C. GRUNDHEBER, S.S. WONG, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 janvier 2014. Relation: RED/2014/33. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 9 janvier 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014005291/202.

(140005156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

**Oxbow Luxembourg Latin America Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 161.791.

In the year two thousand and thirteen, on the 30<sup>th</sup> December.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Oxbow Luxembourg Latin America Holdings S.à r.l." a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1325 Luxembourg, 05, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg), incorporated on June 29<sup>th</sup>, 2011 before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2153 of September 14<sup>th</sup>, 2011 (hereafter the "Company").

The General Meeting was presided by Mr. Charles Duro, lawyer, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Karine Mastinu, lawyer, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel Bonifazzi, lawyer, with professional address at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I. The shareholders have been duly convened.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the minutes.

III. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

IV. The agenda of the General Meeting was the following:

#### *Agenda*

1. Presentation of the common draft terms of merger dated October 31<sup>st</sup>, 2013 related to the absorption of Oxbow Luxembourg Latin America Holdings S.à.r.l., a société à responsabilité limitée duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1325 Luxembourg, 5 rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 161 791 (hereafter the "Absorbed Company") by Oxbow Sulphur & Fertiliser S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1325 Luxembourg, 5 rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 144 513 (hereafter the "Absorbing Company"), the merger being implemented by way of transfer following the dissolution without liquidation of all assets and liabilities without exception or reservation of the Absorbed Company to the Absorbing Company and the said common draft terms of merger has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 3004 of November 28<sup>th</sup>, 2013 page 144161;

2. Acknowledgement of the waiver of the explanatory report pursuant to article 265 (3) of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended);

3. Acknowledgement of the waiver of the independent expert report pursuant to article 266 (5) of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended);

4. Acknowledgement of the fulfilment of obligations resulting from article 267 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended);

5. Approval of the merger and realization of the merger by absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company as set forth by the common draft terms of merger;

6. Discharge to the managers of the Company (as Absorbed Company);

7. Miscellaneous.

After discussion and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

#### *First resolution*

The General Meeting acknowledges and confirms that the board of managers of the Company has presented the common draft terms of merger dated October 31<sup>st</sup>, 2013 related to the absorption of Oxbow Luxembourg Latin America Holdings S.à.r.l., a société à responsabilité limitée duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1325 Luxembourg, 5 rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 161 791 (hereafter the "Absorbed Company") by Oxbow Sulphur & Fertiliser S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1325 Luxembourg, 5 rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 144 513 (hereafter the "Absorbing Company"), the merger being implemented by way of transfer following the dissolution without liquidation of all assets and liabilities without exception or reservation of the Absorbed Company to the Absorbing Company and the said common draft terms of merger has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 3004 of November 28<sup>th</sup>, 2013 page 144161, pursuant to article 262 of the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended) (hereafter the "Law").

The board of managers of the Company has also informed the General Meeting that none of the merging companies has staff or employees and no creditor has, to its knowledge, initiate actions to assert their rights recognized by law in the frame of a merger.



#### *Second resolution*

The General Meeting acknowledges and confirms that the shareholders of the Company have unanimously waived the explanatory report of the board of managers of the merging companies pursuant to articles 265 (3) of the Law.

#### *Third resolution*

The General Meeting acknowledges and confirms that the shareholders of the Company have unanimously waived the examination of the common draft terms of merger by independent experts and the independent expert report pursuant to article 266 (5) of the Law.

Article 26-1 of the Law does not apply to the present merger due to the fact that the Absorbing Company has the legal form of a société à responsabilité limitée and in this respect, the General Meeting took note that no report of an independent expert is required.

#### *Fourth resolution*

The General Meeting took note that, pursuant to article 267 of the Law, the legal documentation regarding the merger was made available for inspection by the shareholders at the registered office of the Company.

#### *Fifth resolution*

The General Meeting decided to approve the merger in accordance with the conditions of the common draft terms of merger.

The merger is realized between the merging companies on the date of the concurring decisions of the companies and it has effect towards third parties only after the publication of the minutes of the general meetings which decided the merger in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### *Sixth resolution*

The General Meeting decided to give discharge to the board of managers for the exercise of their mandate until the date of the present meeting.

#### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,200.-Eur.

#### *Declaration*

The undersigned notary states, in accordance with article 271 (2) of the Law, that she verified and certified the legality of the acts and formalities to be borne by the Absorbing Company and the legality of the common draft terms of merger.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, whose is known to the notary by its social denomination, bylaws and residences, the said party appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **French version**

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «Oxbow Luxembourg Latin America Holdings S.à r.l.» ayant son siège social situé à 05 rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 29 juin 2011 par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n. 2153 du 14 septembre 2011 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence Maître Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

I. - Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite

liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

#### *Agenda*

1. Présentation du projet commun de fusion daté du 31 octobre 2013, prévoyant l'absorption de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée Oxbow Luxembourg Latin America Holdings S.à r.l. ayant son siège social situé à 05 rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au R.C.S. Luxembourg section B 161 791 (ci-après «la Société Absorbée») par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée Oxbow Sulphur & Fertiliser S.à r.l. ayant son siège social à 05 rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au R.C.S. Luxembourg section B 144 513 (ci-après «la Société Absorbante»), la fusion devant s'opérer par le transfert suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la Société Absorbée par la Société Absorbante et ledit projet commun de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n. 3004 du 28 novembre 2013 page 144161;

2. Reconnaissance de la renonciation aux rapports écrits des conseils de gérance des sociétés fusionnantes conformément à l'article 265 (3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée);

3. Reconnaissance de la renonciation au rapport écrit d'un expert indépendant conformément à l'article 266 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée);

4. Reconnaissance de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée);

5. Approbation de la fusion et réalisation de celle-ci par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante aux conditions prévues dans le projet commun de fusion;

6. Décharge aux gérants de la Société (en sa qualité de Société Absorbée);

7. Divers.

L'Assemblée Générale, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale reconnaît et confirme que le conseil de gérance de la Société lui a présenté le projet commun de fusion du 31 octobre 2013, prévoyant l'absorption de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée Oxbow Luxembourg Latin America Holdings S.à r.l. ayant son siège social situé à 05 rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au R.C.S. Luxembourg section B 161 791 (ci-après «la Société Absorbée») par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée Oxbow Sulphur & Fertiliser S.à r.l. ayant son siège social à 05 rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au R.C.S. Luxembourg section B 144 513 (ci-après «la Société Absorbante»), la fusion devant s'opérer par le transfert suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la Société Absorbée à la Société Absorbante et ledit projet commun de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n. 3004 du 28 novembre 2013 page 144161 conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (ci-après «la Loi»).

Le conseil de gérance de la Société a également informé l'Assemblée Générale qu'aucune des sociétés fusionnantes n'a du personnel ni des travailleurs et qu'aucun créancier n'a à sa connaissance entrepris des démarches pour faire valoir les droits qui lui sont reconnus par la loi dans le cadre d'une fusion.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale reconnaît et confirme que les associés de la Société ont à l'unanimité renoncé aux rapports écrits des conseils de gérance des sociétés fusionnantes expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet commun de fusion conformément à l'article 265 (3) de la Loi.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale reconnaît et confirme que les associés de la Société ont à l'unanimité renoncé à l'examen du projet commun de fusion par des experts indépendants et au rapport écrit d'un expert indépendant conformément à l'article 266 (5) de la Loi.

L'article 26-1 de la Loi ne trouvant pas application à la présente fusion parce que la Société revêt la forme légale d'une société à responsabilité limitée, l'Assemblée Générale a pris acte qu'aucun rapport d'un expert indépendant n'est requis.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale a pris acte que conformément à l'article 267 de la Loi la documentation juridique concernant la fusion a été mise à la disposition pour inspection par les associés au siège social de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver la fusion aux conditions prévues dans le projet commun de fusion.

La fusion est réalisée entre les sociétés fusionnantes à la date des décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause et elle n'a d'effet à l'égard des tiers qu'après la publication des procès-verbaux des assemblées générales qui ont décidé la fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de donner décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à 1.200.- Eur.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante, ainsi que du projet commun de fusion.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DURO, MASTINU, BONIFAZZI, MOUTRIER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02/01/2014. Relation: EAC/2014/11. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07/01/2014.

Référence de publication: 2014005555/206.

(140004973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

---

**VA No1 Lux (Munich) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.982.

Par résolutions signées en date du 30 décembre 2013 l'actionnaire unique a pris la décision suivante:

1. Nomination d'Amaury Zinga-Botao, avec adresse professionnelle au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au mandat d'Administrateur, avec effet au 2 janvier 2014 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011354/14.

(140012400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**Valmorex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.161.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of the month of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of the public limited company ("société anonyme") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "VALMOREX S.A.", established and having its registered office in L-2449 Luxembourg 25B, boulevard Royal, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 109161, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, on July 1, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1238 of November 19, 2005,

and whose articles of association haven't been amended since.

The Meeting is presided by Mr. Patrick MEUNIER, economic counsel, residing professionally at L-2449 Luxembourg 25B, boulevard Royal.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mr. Patrick HOUBERT, in-house lawyer, residing professionally at L-2449 Luxembourg 25B, boulevard Royal.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer of the statutory registered office, the effective headquarters, the principal place of business and the central administration from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of Costa Rica and transformation of the Company, without loss of its legal personality, into a Costa Rica "sociedad anónima", without prior dissolution of the Company but in continuation of the legal entity in Costa Rica of the Luxembourg company, all this in conformity with Luxembourg law (the "Seat Transfer");

2. Keep the name "VALMOREX S.A." and complete restatement of the articles of association, and more particularly determination of the duration of the Company as well as modification of its purpose in order to read as follows:

"The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension."

3. Examination and approval of the interim balance sheet of the Company dated the day of the Meeting;
4. Subsequent acceptance of the resignation of the members of the Company's board of directors and statutory auditor;
5. Subsequent discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor;
6. Subsequent statutory appointments in conformity with the Costa Rican law;
7. Delegation of special powers; and
8. Miscellaneous.

A) That the purpose of this Meeting is to approve the Seat Transfer of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of Costa Rica and more specifically to San José, Distrito de Mata Redonda un kilometro al oeste de la Pop's de la Sabana, Costa Rica

In order to perfect the Seat Transfer the striking out procedures with the Luxembourg Trade and Companies' Registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) will be accomplished upon confirmation of the registration of the Company with the "Registro Nacional" of Costa Rica.

C) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

D) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

E) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

F) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to transfer the statutory registered office, the principal place of business, the central administration, the registered office and the effective headquarters of the Company from Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) to the Republic of Costa Rica, and more specifically to San José, Distrito de Mata Redonda un kilometro al oeste de la Pop's de la Sabana, Costa Rica, with effect on the day of the first filing with the Registro Nacional of Costa Rica of any document required for the registration as a "sociedad anónima" in Costa Rica and as a consequence for the Company to adopt the Costa Rican nationality and to be subject to Costa Rica law.

This change of nationality having not as effect a change of the legal entity of the Company that stays unchanged more specifically on the legal and on the financial point of view, so that as a consequence without a change of the legal entity and this without a liquidation of the Luxembourg company, the nationality of the Company is changed from the Luxembourg to Costa Rican nationality, without the loss of its legal personality and the Company continues its existence in Costa Rica.

The procedure for the deregistration of the Company will be effected at the Luxembourg Trade and Companies' Registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) as soon as a statement attesting registration with the Registro nacional of Costa Rica is received.

The Meeting resolves to authorize "AGIR LUXEMBOURG S.A.", a public limited company, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, in order:

- to present the fiscal declarations and in general to do anything necessary or appropriate in connection with the closing of the Company in Luxembourg;
- to do all that is necessary to deregister the Company from public registers and to this end to make any declaration, sign any deed and/or record and represent the Company also before public authorities and in general to do all that is necessary or simply expedient in order to execute this mandate.

*Second resolution*

The Meeting resolves to replace the articles of association of the Company in their entirety and in order to render them conformant with the laws of Costa Rica, and so to adopt the draft of the memorandum and articles of association, as attached to the present deed and as they will be filed with the Registro Nacional of Costa Rica, and more particularly on this subject the Meeting resolves:

- to keep the name "VALMOREX S.A.";
- to give to the corporate purpose the wording as reproduced here-before under point 2) of the agenda; and
- to determine that the duration of the Company is indefinite.

It being understood that the formalities provided under Costa Rican law for the final adoption of these memorandum and articles of association will be made and are in conformity with the laws of Costa Rica.

*Third resolution*

The Meeting resolves to (i) exam the interim balance sheet of the Company dated the day of this assembly and (ii) adopt this interim balance sheet.

A copy of such interim balance sheet, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the under-signed notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

*Fourth resolution*

The Meeting unanimously resolves, with effect from the date of the continuation of the Company in Costa Rica, to accept the resignation of the members of the Company's board of directors and the statutory auditor and to grant them, by special vote, full and entire discharge for the execution of their mandates.

The Meeting resolves to appoint, in conformity with the applicable Costa Rican law:

President: Mrs. Sandra Maria GUEVARA PIÑAR, born on May 24, 1962, holder of Costa Rican identity card number 1 0581 0655;

Secretary: Mrs. Maria Jose CARRION CALLEJAS, born on June 5, 1944, holder of Costa Rican identity card number 8 0043 0066; and

Treasurer: Mr. Jose Martin DIAZ MUÑOS, born on April 23, 1956, holder of Costa Rican identity card number 5 0161 0489;

all residing at Horizonte del Canton de Escazú, Calle las Veraneras Tres B.

The Meeting decides to confer all powers on each of the persons designated in the present resolution, acting individually:

- to appear before a Costa Rican notary public in relation to the resolutions to be adopted to make effective the Seat Transfer;
- to permit the filing of the registration with the Registro Nacional of Costa Rica; and
- in general to perform all the formalities and/or actions to effect all the deregistration, registrations and publications in any way that may be required by the competent Costa Rican authorities for the purpose of filing and registration the Company as a sociedad anónima in Costa Rica and the continuation of the Company under the Costa Rican laws.

*Declaration pro fisco*

The Meeting resolves that the transfer of the registered office and consequently the change of nationality will have no effect on the legal entity of the Company that continues without any liquidation in Costa Rica.

*Fifth resolution*

The Meeting unanimously resolves to submit all the resolutions taken above to the condition precedent (“condition suspensive”) of the transfer of the Company’s registered office to Costa Rica and the registration of the Company with the Registro Nacional of Costa Rica.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand and forty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L’an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S’est réunie:

l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l’“Assemblée”), de la société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg “VALMOREX S.A.”, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109161 (la “Société”), constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1238 du 19 novembre 2005,

et dont les statuts n’ont pas été modifiés depuis lors.

L’Assemblée est présidée par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg 25B, boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire et l’Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Patrick HOUBERT, juriste d’entreprise, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg 25B, boulevard Royal.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d’acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social statutaire, du siège réel, du lieu du principal établissement, de l’administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers la République de Costa Rica et transformation de la Société, sans perte de sa personnalité juridique, en une société anonyme de droit costaricain, sans dissolution préalable de la Société, mais par continuation à Costa Rica de la personnalité juridique de la société luxembourgeoise, et cela en conformité avec la loi luxembourgeoise (le “Transfert de Siège”);

2. Maintien de la dénomination sociale “VALMOREX S.A.” et refonte totale des statuts et plus particulièrement de la détermination de la durée de la Société ainsi que de son objet social, qui doit être lu comme suit:



“La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d’un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d’autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.”

3. Examen et approbation des comptes intérimaires de la Société arrêtés à la date de l’Assemblée;

4. Subséquente acceptation de la démission des membres du conseil d’administration de la Société et du commissaire aux comptes;

5. Subséquente décharge aux membres du conseil d’administration de la Société et au commissaire aux comptes;

6. Subséquentes nominations statutaires conformément à la législation costaricienne;

7. Délégation de pouvoirs spéciaux; et

8. Divers.

B) Que la présente Assemblée a pour objet de décider le Transfert de Siège de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers la République de Costa Rica, et plus spécifiquement à San José, Distrito de Mata Redonda un kilometro al oeste de la Pop’s de la Sabana, Costa Rica

Que dans le but de parfaire le Transfert de Siège, la procédure de radiation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sera accomplie une fois confirmée l’inscription de la Société auprès du Registro Nacional de Costa Rica.

C) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d’eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l’Assemblée et le notaire instrumentant.

D) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l’Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

E) Que l’intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l’ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d’usage, aucune autre convocation n’était nécessaire.

F) Que la présente Assemblée, réunissant l’intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l’ordre du jour.

Ensuite l’Assemblée, après délibération, a pris à l’unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L’Assemblée décide de transférer le siège social statutaire, le siège réel, l’administration centrale et le lieu du principal établissement, de la Société de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) vers la République de Costa Rica, et plus précisément à San José, Distrito de Mata Redonda un kilometro al oeste de la Pop’s de la Sabana, Costa Rica, avec effet au jour du premier dépôt auprès du Registro Nacional de Costa Rica de tout document requis pour son inscription en tant que société anonyme au Costa Rica et qui aura pour conséquence pour la Société d’adopter la nationalité costaricienne et d’être soumise à la loi costaricienne.

Ce changement de nationalité n’ayant pas pour effet de modifier la personnalité juridique de la Société qui restera inchangée spécialement d’un point de vue légal et financier, a pour conséquence que la Société passera de la nationalité luxembourgeoise à la nationalité costaricienne, sans perte de sa personnalité juridique et que la Société continuera son existence à Costa Rica.

La procédure de radiation de la Société sera effectuée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès réception de l’extrait attestant de son inscription auprès du Registro Nacional du Costa Rica.

L’Assemblée décide de donner mandat à “AGIR LUXEMBOURG S.A.”, une société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, afin de:

- de présenter les déclarations fiscales et en général de faire tout acte nécessaire ou approprié en connexion avec la fermeture de la Société au Luxembourg;

- de faire tout ce qui est nécessaire afin de rayer la Société des registres publics, et à cet effet de faire toute déclaration, de signer tout acte et/ou procès-verbal, et de représenter la Société aussi devant les autorités publiques, et en général de faire tout ce qui est nécessaire ou simplement utile pour exécuter le présent mandat.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de remplacer les statuts de la Société dans leur intégralité, afin de les rendre conformes à la législation costaricienne, et ainsi d'adopter le projet de "memorandum" et statuts tel que rédigés dans le document annexé au présent acte, forme dans laquelle ils seront déposés au Registro Nacional du Costa Rica, et plus particulièrement l'Assemblée décide à ce sujet:

- de maintenir la dénomination sociale "VALMOREX S.A.";
- de donner à l'objet social la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2); et
- de déterminer que la durée de la Société sera illimitée.

Il est entendu que les formalités prévues pour que l'adoption finale des "memorandum" et statuts soit faite en conformité avec la loi costaricienne devront être accomplies.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide (i) d'examiner les comptes intérimaires de la Société arrêtés à la date de la présente assemblée et (ii) d'approuver ces comptes intérimaires.

Une copie des comptes intérimaires, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et sera soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide à l'unanimité d'accepter, avec effet en date de la continuation de la Société à Costa Rica, la démission des membres du conseil d'administration de la Société et du commissaire aux comptes et de leur accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

L'Assemblée décide de nommer, en conformité avec la loi costaricienne applicable:

Président: Madame Sandra Maria GUEVARA PIÑAR, née le 24 mai 1962, détentrice de la carte d'identité costaricienne numéro 1 0581 0655;

Secrétaire: Madame Maria Jose CARRION CALLEJAS, née le 5 juin 1944, détentrice de la carte d'identité costaricienne numéro 8 0043 0066; et

Trésorier: Monsieur Jose Martin DIAZ MUÑOS, né le 23 avril 1956, détenteur de la carte d'identité costaricienne numéro 5 0161 0489;

tous demeurant au Horizonte del Canton de Escazú, Calle las Veraneras Tres B.

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs à chacune des personnes désignées dans la présente résolution agissant individuellement:

- pour se présenter devant un notaire costaricien en relation avec les résolutions qui devront être adoptées afin de rendre effectif le Transfert de Siège;
- pour permettre l'enregistrement avec le Registro Nacional de Costa Rica; et
- en général pour accomplir toutes les formalités et/ou actions à effectuer toute radiation, enregistrement et publication de toute manière pouvant être requises par les autorités costariciennes compétentes en vue de l'enregistrement de la Société en tant que société anonyme et la continuité de la Société selon les lois costariciennes.

#### *Déclaration pro fisco*

L'Assemblée décide que le transfert du siège et en conséquence le changement de nationalité ne produira aucun effet sur la personnalité juridique de la Société qui continuera sans aucune liquidation à Costa Rica.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide à l'unanimité de soumettre toutes les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la Société à Costa Rica et l'immatriculation de la Société auprès du Registro Nacional de Costa Rica.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille quarante euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.



DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, P. HOUBERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013. LAC/2013/59745. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005745/290.

(140004878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

**Tenaris Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 12.992.648.007,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.302.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of the month of December.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Tenaris S.A.", a société anonyme having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 85203, represented by Juan Pablo Pandolfi, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated December 9, 2013 (which, after being signed ne varietur by the proxyholder and the under-signed notary, shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities),

being the sole member (the "Sole Member") of "Tenaris Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 154302 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, dated 16 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1734, page 83211 of 25 August 2010. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 19 July 2013 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial number 2529, page 121380, of 11 October 2013.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Member holds all thirty six thousand (36,000) Class A Units and all twelve billion seventy four million four hundred and ninety seven thousand twenty seven (12,074,497,027) Class B Units in issue in the Company, so that the total corporate capital is represented and decisions can be validly adopted by the Sole Member on all the items of the agenda.

II. Decisions shall be taken on the following items (all items being interrelated and resolved upon in one sole resolution):

- decision to repurchase eighty one million eight hundred and eighty five thousand twenty (81,885,020) Class B Units of the Company; determination of the repurchase price at two dollars of the United States of America (USD2.00) per (repurchased) Class B Unit being an aggregate amount of one hundred and sixty three million seven hundred and seventy thousand forty dollars of the United States of America (USD163,770,040), corresponding to an amount equal to the original subscription price paid for such Class B Units including the par value thereof and issue premium paid upon subscription (the "Repurchase Price");

- consequential reduction (i) of the corporate capital of the Company by an amount of eighty one million eight hundred and eighty five thousand twenty dollars of the United States of America (USD81,885,020) to eleven billion nine hundred and ninety two million six hundred and forty eight thousand seven dollars of the United States of America (USD11,992,648,007) by way of cancellation of all the eighty one million eight hundred and eighty five thousand twenty (81,885,020) Class B Units repurchased, (ii) of the legal reserve by an amount of eight million one hundred and eighty eight thousand five hundred and two dollars of the United States of America (USD8,188,502) (bringing the legal reserve to 10% of the new corporate capital amount), and (iii) of the issue premium account by an amount of seventy three million six hundred and ninety six thousand five hundred and eighteen dollars of the United States of America (USD73,696,518);

- consequential amendment of article 5.3 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **5.3.** The issued corporate capital of the Company is set at eleven billion nine hundred and ninety two million six hundred and forty eight thousand seven dollars of the United States of America (USD11,992,648,007), divided into thirty six thousand (36,000) Class A Units and eleven billion nine hundred and ninety two million six hundred and twelve thousand seven (11,992,612,007) Class B Units."

Thereafter the following resolution was passed:

### *Sole resolution*

The Sole Member noted the information as to the available reserves of the Company and that the Company currently had available reserves of more than ten billion dollars of the United States of America.

The Sole Member resolved to repurchase eighty one million eight hundred and eighty five thousand twenty (81,885,020) Class B Units of the Company for the Repurchase Price corresponding to an amount equal to the original subscription price paid for such Class B Units including the par value thereof and issue premium paid upon subscription.

Consequently, the Sole Member resolved to set the Repurchase Price at two dollars of the United States of America (USD2.00) per (repurchased) Class B Unit being an aggregate amount of one hundred and sixty three million seven hundred and seventy thousand forty dollars of the United States of America (USD163,770,040) corresponding to an amount equal to the original subscription price paid for such Class B Units including the par value thereof and issue premium paid upon subscription.

In consequence of the above, the Sole Member resolved to reduce (i) the corporate capital of the Company by an amount of eighty one million eight hundred and eighty five thousand twenty dollars of the United States of America (USD81,885,020) to eleven billion nine hundred and ninety two million six hundred and forty eight thousand seven dollars of the United States of America (USD11,992,648,007) by way of cancellation of all the eighty one million eight hundred and eighty five thousand twenty (81,885,020) Class B Units repurchased, (ii) the legal reserve by an amount of eight million one hundred and eighty eight thousand five hundred and two dollars of the United States of America (USD8,188,502) (bringing the legal reserve to 10% of the new corporate capital amount), and (iii) the issue premium account by an amount of seventy three million six hundred and ninety six thousand five hundred and eighteen dollars of the United States of America (USD73,696,518).

The Sole Member then resolved to amend article 5.3 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item to be resolved upon the decision of the Sole Member was closed.

### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,600.- Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois de décembre,

par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Tenaris S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 85203, représentée par Juan Pablo Pandolfi, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 décembre 2013 (laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement),

étant le seul associé Associé Unique») de «Tenaris Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 154302 (la «Société»), constituée le 16 juillet 2010 par acte de Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1734, page 83211 du 25 août 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 19 juillet 2013 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial du 11 octobre 2013, numéro 2529, page 121380.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'ensemble des trente-six mille (36.000) Parts Sociales de Classe A et l'ensemble des douze milliards soixante-quatorze millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille vingt-sept (12.074.497.027) Parts Sociales de Classe B émises dans la Société, de sorte que l'Associé Unique peut valablement prendre des décisions sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

II. Des décisions devront être prises sur les points suivants (tous les points étant étroitement liés et faisant l'objet d'une seule et même résolution):

- décision de racheter quatre-vingt-un millions huit cent quatre-vingt-cinq mille vingt (81.885.020) Parts Sociales de Classe B de la Société; fixation du prix de rachat à deux dollars américains (2,00 USD) par Part Sociale de Classe B (rachetée), soit un montant total de cent soixante-trois millions sept cent soixante-dix mille quarante dollars américains (163.770.040 USD), ce qui correspond à un montant égal au prix de souscription initial payé pour ces Parts Sociales de Classe B, y compris la valeur nominale de celles-ci et la prime d'émission payée lors de la souscription (le «Prix de Rachat»);

- réduction en conséquence (i) du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-un millions huit cent quatre-vingt-cinq mille vingt dollars américains (81.885.020 USD) pour le porter à onze milliards neuf cent quatre-vingt-douze millions six cent quarante-huit mille sept dollars américains (11.992.648.007 USD) par l'annulation de l'ensemble des quatre-vingt-un millions huit cent quatre-vingt-cinq mille vingt (81.885.020) Parts Sociales de Classe B rachetées, (ii) de la réserve légale d'un montant de huit millions cent quatre-vingt-huit mille cinq cent deux dollars américains (8.188.502 USD) (portant la réserve légale à 10% du nouveau montant du capital social), et (iii) du compte de la prime d'émission d'un montant de soixante-treize millions six cent quatre-vingt-seize mille cinq cent dix-huit dollars américains (73.696.518 USD);

- modification en conséquence de l'article 5.3 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **5.3.** Le capital social de la Société est fixé à onze milliards neuf cent quatre-vingt-douze millions six cent quarante-huit mille sept dollars américains (11.992.648.007 USD), divisé en trente-six mille (36.000) Parts Sociales de Classe A et onze milliards neuf cent quatre-vingt-douze millions six cent douze mille sept (11.992.612.007) Parts Sociales de Classe B.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique a pris note des informations concernant les réserves disponibles de la Société et du fait que la Société dispose actuellement de réserves disponibles de plus de dix milliards de dollars américains.

L'Associé Unique a décidé de racheter quatre-vingt-un millions huit cent quatre-vingt-cinq mille vingt (81.885.020) Parts Sociales de Classe B de la Société au Prix de Rachat correspondant à un montant égal au prix de souscription initial payé pour ces Parts Sociales de Classe B, y compris la valeur nominale de celles-ci et la prime d'émission payée lors de la souscription.

Par conséquent, l'Associé Unique a décidé de fixer le Prix de Rachat à deux dollars américains (2,00 USD) par Part Sociale de Classe B (rachetée), soit un montant total de cent soixante-trois millions sept cent soixante-dix mille quarante dollars américains (163.770.040 USD), correspondant à un montant égal à celui du prix de souscription initial pour ces Parts Sociales de Classe B, y compris la valeur nominale et la prime d'émission payée lors de la souscription.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique a décidé de réduire (i) le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-un millions huit cent quatre-vingt-cinq mille vingt dollars américains (81.885.020 USD) pour le porter à onze milliards neuf cent quatre-vingt-douze millions six cent quarante-huit mille sept dollars américains (11.992.648.007 USD) par l'annulation de l'ensemble des quatre-vingt-un millions huit cent quatre-vingt-cinq mille vingt (81.885.020) Parts Sociales de Classe B rachetées, (ii) la réserve légale d'un montant huit millions cent quatre-vingt-huit mille cinq cent deux dollars américains (8.188.502 USD) (portant la réserve légale à 10% du nouveau montant du capital social), et (iii) le compte de la prime d'émission d'un montant de soixante-treize millions six cent quatre-vingt-seize mille cinq cent dix-huit dollars américains (73.696.518 USD).

L'Associé Unique a ensuite décidé de modifier l'article 5.3 des statuts de la Société tel que décrit dans l'ordre du jour. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à 1.600.- euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la demande de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent document faite à la partie comparante, ladite personne a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: PANDOLFI, MOUTRIER Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16700. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 09/01/2014.

Référence de publication: 2014005703/159.

(140005078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

**VC SolEs Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.230.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am dreizehnten Dezember

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand in Ausübung der Befugnisse gemäß Abschnitt XII des Gesetzes über Handelsgesellschaften die Außerordentliche Gesellschafterversammlung des alleinigen Gesellschafters (die „Gesellschafterversammlung“) der VC SolEs Invest S.à.r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notarin Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 26. August 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2192 vom 15. Oktober 2010, und mit Gesellschaftssitz in 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 155230 statt.

Als Vorsitzender der Gesellschafterversammlung amtiert Herr Christoph Junk, Privatangestellter, beruflich ansässig in Luxemburg,

welcher Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, zur Protokollführerin bestellt.

Die Gesellschafterversammlung bestellt Frau Karolina Richard, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, zur Stimmzählerin.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I. Die vom alleinigen Gesellschafter ausgestellte Vollmacht wird gegenwärtiger Urkunde „ne varietur“ paraphiert beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Die das gesamte Gesellschaftskapital darstellenden (125) Anteile sind in gegenwärtiger Gesellschafterversammlung vertreten. Der alleinige Gesellschafter erklärt sich ordnungsgemäß zu der gegenwärtigen Gesellschafterversammlung eingeladen und verzichtet auf die Einhaltung weiterer Förmlichkeiten. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung ist folgende:

- 1) Verzicht auf Einberufungsformalitäten;
- 2) Verlegung des Gesellschaftssitzes von 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach mit Wirkung ab dem 1. Dezember 2013;
- 3) entsprechende Abänderung des Artikels 4 Satz 1 der Satzung in der deutschen und englischen Version;
- 4) Änderung des Gesellschaftszweckes und entsprechende Anpassung von Artikel 2 der Satzung in der deutschen und englischen Version wie folgt:

Neuer Artikel 2 in der englischen Version:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the administration and management of VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS, including any compartments thereof that may be created from time to time as well as the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of the portfolio of VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS or any other company in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies/funds as the Company, grant loans or otherwise assist the companies or funds in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies/funds as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

The Company will only carry out its activities in the interest of its parent company or any other company belonging to the same group of companies as the Company."

Neuer Artikel 2 in der deutschen Version:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung und das Management von VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS, einschließlich jeglicher Teilfonds davon, die mitunter aufgesetzt werden, sowie das Halten von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstigen Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren jeder Art durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und Entwicklung von VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS.

Die Gesellschaft kann ferner für sich oder für VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS oder für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Fonds-/Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Dritten gegenüber Garantien geben, Sicherheiten einräumen, um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen dieser Gesellschaften/Fonds zu sichern, ihnen Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann in jeder Form Geld leihen sowie Wechsel, Schuldverschreibungen und Anleihen und generell alle Arten von Schuld- bzw. Wertpapieren einschließlich Mischformen in Übereinstimmung mit dem luxemburgischen Recht ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur oder im Zusammenhang mit Grundeigentum oder gewerblichem Rechtsschutz vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

Die Gesellschaft wird ausschließlich im Interesse ihrer Muttergesellschaft oder anderer, zur gleichen Unternehmensgruppe gehörender, Gesellschaften tätig werden."

Nach Beratung fasst die Gesellschafterversammlung folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, auf sein Recht zur Vorankündigung der aktuellen Versammlung zu verzichten; der alleinige Gesellschafter bestätigt, ausreichende Informationen zur Tagesordnung vorliegen zu haben und sieht daher die Generalversammlung ordentlich zusammengesetzt und in der Lage, über die Tagesordnung zu beschließen. Es wird ebenfalls bestätigt, dass alle notwendigen Informationen dem alleinigen Gesellschafter rechtzeitig vorlagen, um diese eingehend zu prüfen.

#### *Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Sitz der Gesellschaft von 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit Wirkung ab dem 1. Dezember 2013 zu verlegen.

#### *Dritter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, Artikel 4 Satz 1 der deutschen und englischen Version der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

Bisheriger Artikel 4 Satz 1 in der englischen Version:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

Neuer Artikel 4 Satz 1 in der englischen Version:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg."

Bisheriger Artikel 4 Satz 1 in der deutschen Version:

„ **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg."

Neuer Artikel 4 Satz 1 in der deutschen Version:

„ **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg."

#### *Vierter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Zweck der Gesellschaft zu ändern und als Konsequenz Artikel 2 der englischen und deutschen Version der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welche fortan wie folgt lauten:

Neuer Artikel 2 in der englischen Version:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the administration and management of VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS, including any compartments thereof that may be created from time to time as well as the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of the portfolio of VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS or any other company in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies/funds as the Company, grant loans or otherwise assist the companies or funds in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies/funds as the Company.



The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

The Company will only carry out its activities in the interest of its parent company or any other company belonging to the same group of companies as the Company."

Neuer Artikel 2 in der deutschen Version:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung und das Management von VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS, einschließlich jeglicher Teilfonds davon, die mitunter aufgesetzt werden, sowie das Halten von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstigen Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren jeder Art durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und Entwicklung von VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS.

Die Gesellschaft kann ferner für sich oder für VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS oder für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Fonds-/Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Dritten gegenüber Garantien geben, Sicherheiten einräumen, um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen dieser Gesellschaften/Fonds zu sichern, ihnen Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann in jeder Form Geld leihen sowie Wechsel, Schuldverschreibungen und Anleihen und generell alle Arten von Schuld- bzw. Wertpapieren einschließlich Mischformen in Übereinstimmung mit dem luxemburgischen Recht ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur oder im Zusammenhang mit Grundeigentum oder gewerblichem Rechtsschutz vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

Die Gesellschaft wird ausschließlich im Interesse ihrer Muttergesellschaft oder anderer, zur gleichen Unternehmensgruppe gehörender, Gesellschaften tätig werden."

Die übrigen Passagen der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Gesellschafterversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgeschehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNK, A. SIEBENALER, K. RICHARD und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59451. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 8. Januar 2014.

Référence de publication: 2014005746/145.

(140004998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

### **Participations Alpa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.288.

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE TRENTE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARTICIPATIONS ALPA S.A., ci-après la «Société», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 55288, constituée en date du 12 juin 1996 suivant un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 463 du 18 septembre 1996.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 3 septembre 2001 suivant décisions prises sous seing privé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires dans le cadre de la conversion du capital social en euros, publiées par extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 267 du 16 février 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Constatation de la fusion par absorption de la société à responsabilité limitée Palau Development S. à r.l..
2. Constatation de la réalisation de la fusion et du transfert subséquent des actifs détenus par Palau Development S. à r.l. à PARTICIPATIONS ALPA S.A..
3. Modification de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société a pour objet l'achat, la gestion, la mise en valeur et la vente de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

4. Pouvoirs à conférer afin de faire acter le transfert effectif des actifs par la société Palau Development S. à r.l. en faveur de PARTICIPATIONS ALPA S.A. par suite de l'opération de fusion.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant resteront également annexées au présent acte.

III. Il ressort de la liste de présence que les 2.000 (deux mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée.

IV. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement, telle qu'elle est constituée, sur les différents points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée constate que conformément au projet commun de fusion arrêté le 13 novembre 2013 par les conseils d'administration des sociétés Palau Development S. à r.l. et PARTICIPATIONS ALPA S.A., enregistré à Luxembourg le 19 novembre 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2929 du 21 novembre 2013, lequel prévoit l'absorption de Palau Development S. à r.l. par PARTICIPATIONS ALPA S.A., et en application des articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée,

la société anonyme PARTICIPATIONS ALPA S.A., prédésignée, a fusionné avec la société à responsabilité limitée Palau Development S. à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 164017, constituée le 13 juillet 1988 sous le droit de Guernesey et dont le siège fut transféré à Luxembourg en date du 26 septembre 2011 suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2903 du 28 novembre 2011, par absorption de cette dernière.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée constate que cette fusion a été faite suivant les prescriptions de l'article 279 de la loi susnommée.

Que par conséquent, la fusion se trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des

tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante et la dissolution de la Société Absorbée.

En outre, l'assemblée constate que les actifs de la Société Absorbée transférés à la Société Absorbante par effet de la fusion comprennent notamment la pleine propriété des biens immobiliers suivants:

- Dans la commune de Palau, localité «La Sarra», un terrain constructible d'une superficie de 5ha39a00ca, enregistré au Nouveau Cadastre des Terrains de la commune de Palau comme suit: folio 2, plan 50 (cinquante) ex 50/a, 5 (cinq) hectares, 39 (trente-neuf) ares, R.D. L. 18,86 (dix-huit virgule quatre-vingt-six), R.A. L. 13,47 (treize virgule quarante-sept),

Limites: Propriété Cudoni ou ayant droit et propriété Sarra Porto Rafael S.r.l..

(in comune di Palau, località "La Sarra", area edificabile avente una superficie di ha 5.39.00, censita in Nuovo Catasto Terreni del Comune di Palau come segue: foglio 2, mappale 50 (cinquante) ex 50/a, ettari 5 (cinq), are 39 (trentanove), R.D. L. 18,86 (diciotto virgola ottantasei), R.A. L. 13,47 (tredici virgola quarantasette)

Confini: proprietà Cudoni o aventi causa e proprietà Sarra Porto Rafael S.r.l.)

- Dans la commune de Palau, localité «La Sarra», un terrain constructible d'une superficie de 1ha93a80ca, enregistré au Nouveau Cadastre des Terrains de la commune de Palau comme suit:

folio 2, plan 55 (cinquante-cinq) ex 50/b, 45 (quarante-cinq) ares, R.D. L. 1,58 (un virgule cinquante-huit), R.A. L. 1,13 (un virgule treize),

Limites: Propriété Cudoni ou ayant droit et propriété Sarra Porto Rafael S.r.l..

folio 3, plan 643 (six cent quarante-trois) ex 6/b, 1 (un) hectare, 48 (quarante-huit) ares, 80 (quatre-vingts) centiares, R.D. L. 37,20 (trente-sept virgule vingt), R.A. L. 25,30 (vingt-cinq virgule trente),

Limites: Propriété Cudoni ou ayant droit et propriété Sarra Porto Rafael S.r.l..

(in comune di Palau, località "La Sarra", area edificabile avente una superficie di ha 1.93.80, censita in Nuovo Catasto Terreni del Comune di Palau come segue:

foglio 2, mappale 55 (cinquantacinque) ex 50/b, are 45 (quarantacinque), R.D. L. 1,58 (uno virgola cinquantotto), R.A. L. 1,13 (uno virgola tredici)

Confini: proprietà Cudoni o aventi causa e proprietà Sarra Porto Rafael S.r.l.)

foglio 3, mappale 643 (seicentoquarantatre) ex 6/b, ettari 1 (uno), are 48 (quarantotto), centiare 80 (ottanta), R.D. L. 37,20 (trentasette virgola venti), R.A. L. 25,30 (venticinque virgola trenta)

Confini: proprietà Cudoni o aventi causa e proprietà Sarra Porto Rafael S.r.l.)

#### *Origine de propriété*

La propriété des susdits biens immobiliers a été apportée à la Société Absorbée suivant acte reçu par le notaire Franco LIGUORI de Milan, Italie, en date du 14 décembre 1988, répertoire n.62765, recueil n.5490, enregistré à Milan, Italie, en date du 27 décembre 1988 sous le numéro 34375 série 2V.

#### *Conditions de l'apport immobilier*

La Société Absorbante succède de plein droit la Société Absorbée dans la propriété des susdits biens immobiliers, en la succédant dans tous actes, contrats et conventions relatifs aux dits biens qui sont libres de toutes inscriptions et transcriptions qui pourraient être préjudiciables.

L'entrée en jouissance des biens immobiliers est fixée au 30 septembre 2013, date à partir de laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la Société Absorbante.

Les biens sont transmis dans l'état effectif dans lequel ils se trouvent, avec les servitudes actives et passives inhérentes.

La possession juridique des biens qui font l'objet des présentes est transmise à la Société Absorbante à la date de ce jour.

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.



En outre, la société a pour objet l'achat, la gestion, la mise en valeur et la vente de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec le changement susmentionné.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes, afin d'intervenir au nom et pour le compte de la Société afin d'accomplir toutes formalités et de signer tous actes et/ou documents qui s'avèreront utiles ou nécessaires en vue de faire acter le transfert effectif des actifs de la société Palau Development S. à r.l. en faveur de PARTICIPATIONS ALPA S.A. suite et par effet de l'opération de fusion ci-avant mentionnée, et en particulier du bien immobilier sis en Sardaigne, susmentionnés.

Le tout avec promesse de ratifier et d'approuver les actes accomplis par le mandataire spécial, sous les obligations telles que prévues par la loi et sans limitation de pouvoirs en ce qui concerne les actes susmentionnés.

#### *Certification*

Le notaire instrumentant certifie et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

#### *Evaluation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 1.650.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MANFREDI, C. GRUNDHEBER, G. PREAUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 janvier 2014. Relation: RED/2014/31. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09 janvier 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014005600/160.

(140004999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

### **H.I.G Europe-Aircom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 167.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.479.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of November

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

#### **THERE APPEARED**

H.I.G. Europe - Aircom, Ltd, a company incorporated and existing under the Cayman Islands, having its registered office at South Church Street, Uglan House, KYI-1104 George Town, Grand Cayman Islands registered with the Register of Companies in the Cayman Islands under number MC247726,

represented by M. Gianpiero SADDI, notarial clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated November, 2013.

H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Register of Companies in the Cayman Islands under number 19677,

represented by M. Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy dated November, 2013.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons representing 100% of the shareholding of H.I.G. Europe-Aircom S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg

Trade and Companies Register under number B 156.479 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, on 20 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 December 2010 number 2713. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 2 May 2012, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 19 June 2012 number 1527.

The appearing persons representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders HAVE DECIDED to reduce the share capital of the Company by an amount of forty-four thousand nine hundred and forty British Pounds (GBP 44,940),

in order to bring it from its current amount of one hundred and sixty-seven thousand two hundred British Pounds (GBP 167,200), to an amount of one hundred and twenty-two thousand two hundred and sixty British Pounds (GBP 122,260)

through the cancellation of two thousand two hundred and forty-seven shares (2,247) having a par value of twenty British Pounds (GBP 20) represented by the all two thousand two hundred and forty-seven shares (2,247) having a par value of twenty British Pounds (GBP 20) subscribed on May 2, 2012 by H.I.G. Europe Capital Partners L.P., on the view of a special request of repurchase made by H.I.G. Europe Capital Partners L.P.,

by way of reimbursement of the total amount of the decrease to aforesaid H.I.G. Europe Capital Partners L.P.

As a consequence of the above mentioned capital decrease of capital H.I.G. Europe Capital Partners L.P. left the meeting and HIG Europe - Aircom Ltd, being the Sole Shareholder took the following resolutions:

*Second resolution*

Following the resolution here above, the sole shareholder resolves to amend article 8 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

" **Art. 8. Share capital.** The Company's share capital is set at one hundred and twenty-two thousand two hundred and sixty British Pounds (GBP 122,260) represented by six thousand one hundred and thirteen (6,113) shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20) each."

*Third resolution*

The sole shareholder has decided to increase the Company's share capital by an amount of forty-four thousand nine hundred and forty British Pounds (GBP 44,940),

in order to raise it from its current amount of one hundred and twenty-two thousand two hundred and sixty British Pounds (GBP 122,260) up to one hundred and sixty-seven thousand two hundred British Pounds (GBP 167,200),

through the issuance of two thousand two hundred and forty-seven shares (2,247) having a par value of twenty British Pounds (GBP 20) each (each a "New Share" and together the "New Shares").

All the New Shares have been subscribed for and fully paid up by H.I.G. Europe - Aircom, Ltd, a company incorporated and existing under the Cayman Islands, having its registered office at South Church Street, Uglad House, KYI-1104 George Town, Grand Cayman Islands registered with the Register of Companies in the Cayman Islands under number MC247726, represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, for a total subscription price of forty-four thousand nine hundred and forty British Pounds (GBP 44,940) (the "Subscription Price"),

through the capitalization of a claim held by H.I.G. Europe - Aircom, Ltd, prenamed, against the Company, having a value equal to forty-four thousand nine hundred and forty British Pounds (GBP 44,940), (the "Contribution").

The Subscription Price has been entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the Contribution has been produced to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

Following the resolution here above, the sole shareholder resolves to amend article 8 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

" **Art. 8. Share capital.** The Company's share capital is set at one hundred and sixty-seven thousand two hundred British Pounds (GBP 167,200) represented by eight thousand three hundred and sixty (8,360) shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20) each."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2000.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing persons, the said proxyholders of the persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

Le vingt-deux novembre deux mille treize.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### ONT COMPARU

H.I.G. Europe - Aircom, Ltd, une société constituée et existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au South Church Street, Uglan House, KYI-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistrée auprès du Registres des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro MC247726,

ici représentée par M. Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en novembre 2013.

H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., une société constituée et existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, Uglan House, South Church Street, KYI-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 19677,

ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en novembre 2013.

Les procurations paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, sont les associés de H.I.G. Europe - Aircom S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.479, constituée par un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 octobre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 10 décembre 2012 sous le numéro 2713. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 2 mai 2012 selon un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 19 juin 2012 sous le numéro 1527.

Lesquelles comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés ONT DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre mille neuf cent quarante livres sterling anglaises (GBP 44.940),

afin de le porter de son montant actuel de cent soixante-sept mille deux cents livres sterling anglaises (GBP 167.200) à un montant de cent vingt-deux mille deux cent soixante livres sterling anglaises (GBP 122.260)

par l'annulation de deux mille deux cent quarante-sept (2.247) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt livres sterling anglaises (GBP 20) représentées par les deux mille deux cent quarante-sept (2.247) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt livres sterling anglaises (GBP 20) souscrites en date du 2 Mai 2012 par H.I.G. Europe Capital Partners L.P, sur le vu d'une demande en ce sens faite par cette dernière,

par la voie d'un remboursement du montant total de la réduction de capital à l'associé H.I.G. Europe Capital Partners L.P

En conséquence de la diminution de capital ci-dessus H.I.G Europe Capital Partners L.P. a quitté la séance et HIG Europe - Aircom Ltd, à présent associé unique, a pris les autres résolutions suivantes:

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 8. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de cent vingt-deux mille deux cent soixante livres sterling anglaises (GBP 122.260), représenté par six mille cent treize (6,113) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling anglaises (GBP 20) chacune.»

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de quarante-quatre mille neuf cent quarante livres sterling anglaises (GBP 44.940),

afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-deux mille deux cent soixante livres sterling anglaises (GBP 122.260) à cent soixante-sept mille deux cents livres sterling anglaises (GBP 167.200),

par l'émission de deux mille deux cent quarante-sept (2.247) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt livres sterling anglaises (GBP 20) (chacune étant une «Nouvelle Part Sociale» et ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»).

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et entièrement payées par H.I.G. Europe - Aircom, Ltd, une société constituée et existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au South Church Street, Uglad House, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistrée auprès du Registres des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro MC247726, pour un prix total de souscription de quarante-quatre mille neuf cent quarante livres sterling anglaises (GBP 44.940) (le «Prix de Souscription»)

par la capitalisation d'une créance détenue par H.I.G. Europe - Aircom Ltd. susnommée, contre la Société («l'Apport»).

Le Prix de Souscription a été entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 8. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de cent soixante-sept mille deux cents livres sterling anglaises (GBP 167.200), représenté par huit mille trois cent soixante (8.360) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling anglaises (GBP 20) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 2000.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 novembre 2013. LAC/2013/54265. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009267/160.

(140009793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

#### **PHM Holdco 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 174.940.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette.

#### **THERE APPEARED:**

Pamplona Capital Partners III LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, acting through its General Partner Pamplona Equity Advisors III Ltd (the "Sole Shareholder");

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of the company PHM Holdco 20 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under number B 174.940, incorporated pursuant to

a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 29 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 768 dated 29 March 2013 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended.

- The Company's subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, having a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

- The agenda is worded as follows:

1. Creation of 11 (eleven) classes of shares (Class A to Class K) and allotment of the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) existing shares to the Class A.

2. Increase of the share capital by an amount of ninety-eight thousand seven hundred sixty-two Euro and fifty Cent (EUR 98,762.50.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, having a par value of one Cent (EUR 0.01) each, to one hundred eleven thousand two hundred sixty-two Euro and fifty Cent (EUR 111,262.50) by the creation and issue of nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) new Class B shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) new Class C shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) new Class D shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) new Class E shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) new Class F shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) new Class G shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) new Class H shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) new Class I shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) new Class J shares and nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) new Class K shares, each share with a par value of one Cent (EUR 0.01).

3. Acceptance of the subscription and allotment of the newly issued Class B to Class K shares to Pamplona Capital Partners III LP, acting through its General Partner Pamplona Equity Advisors III Ltd in consideration for a contribution in kind.

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase.

5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to create 11 (eleven) classes of shares (Class A to Class K) and to allot the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) existing shares to the Class A.

*Second resolution*

The subscribed capital of the Company is increased by an amount of ninety-eight thousand seven hundred sixty-two Euro and fifty Cent (EUR 98,762.50) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class A shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each, to one hundred eleven thousand two hundred sixty-two Euro and fifty Cent (EUR 111,262.50) by the creation and issue of nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) new Class B shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) new Class C shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) new Class D shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) new Class E shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) new Class F shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) new Class G shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) new Class H shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) new Class I shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) new Class J shares and nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) new Class K shares, each share with a par value of one Cent (EUR 0.01).

*Third resolution*

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared Pamplona Capital Partners III LP, acting through its General Partner Pamplona Equity Advisors III Ltd (the "Subscriber"), aforementioned, here represented by Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of the aforementioned proxy, and declared to subscribe for all the new nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class B shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class C shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class D shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class E shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class F shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class G shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class H shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class I shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class J shares and nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class K shares, and to be fully paid-up for their par value by contribution in kind as further described in a valuation report.



The Subscriber stated that this contribution is free of any pledge, lien or charge. Evidence of the contribution has been given to the notary.

The value of the above contribution is stated in a valuation report issued by the managers of the Company which has been presented to the Sole Shareholder and to the notary.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved (i) to accept the said subscription and contribution in kind by the Subscriber, (ii) to allot the new nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class B shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class C shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class D shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class E shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class F shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class G shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class H shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class I shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class J shares and nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class K shares to the Subscriber as stated above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at one hundred eleven thousand two hundred sixty-two Euro and fifty Cent (EUR 111,262.50) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class A shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class B shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class C shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class D shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class E shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class F shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class G shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class H shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class I shares, nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class J shares and nine hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five (987,625) Class K shares, having a par value of one Cent (EUR 0.01.-) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1.300.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de décembre.

Par-devant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

#### **A COMPARU:**

Pamplona Capital Partners III LP, une société constituée sous les lois des îles cayman, ayant son siège social à 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Iles Cayman, agissant au travers de son General Partner Pamplona Equity Advisors III Ltd (l'"Associée Unique");

ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration susmentionnée, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

L'Associée Unique a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associée Unique est l'associée unique de la société à responsabilité limitée PHM Holdco 20 S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70 boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.940, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 768 en date du 29 mars 2013 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

- Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.



- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Création de 11 (onze) classes de parts sociales (Classe A à Classe K) et affectation des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes à la Classe A.

2. Augmentation du capital social à concurrence de quatre-vingt-dix-huit mille sept cent soixante-deux euros et cinquante euro cent (EUR 98.762,50) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, à cent onze mille deux cent soixante-deux euros et cinquante euro cent (EUR 111.262,50) par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) nouvelles parts sociales de Classe B, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) nouvelles parts sociales de Classe C, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) nouvelles parts sociales de Classe D, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) nouvelles parts sociales de Classe E, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) nouvelles parts sociales de Classe F, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) nouvelles parts sociales de Classe G, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) nouvelles parts sociales de Classe H, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) nouvelles parts sociales de Classe I, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) nouvelles parts sociales de Classe J et neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) nouvelles parts sociales de Classe K, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01.-) chacune.

3. Acceptation de la souscription et du paiement des nouvelles parts sociales de Classe B à Classe K émises par Pamplona Capital Partners III LP, agissant au travers de son General Partner Pamplona Equity Advisors III Ltd par un apport en nature.

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

5. Divers.

L'Associée Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique décide de créer 11 (onze) classes de parts sociales (Classe A à Classe K) et d'affecter les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes à la Classe A.

*Deuxième résolution*

Le capital souscrit de la Société est augmenté à concurrence de quatre-vingt-dix-huit mille sept cent soixante-deux euros et cinquante euro cent (EUR 98.762,50) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, à cent onze mille deux cent soixante-deux euros et cinquante euro cent (EUR 111.262,50) par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) nouvelles parts sociales de Classe B, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) nouvelles parts sociales de Classe C, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) nouvelles parts sociales de Classe D, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) nouvelles parts sociales de Classe E, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) nouvelles parts sociales de Classe F, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) nouvelles parts sociales de Classe G, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) nouvelles parts sociales de Classe H, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) nouvelles parts sociales de Classe I, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) nouvelles parts sociales de Classe J et neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) nouvelles parts sociales de Classe K, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

*Troisième résolution*

*Souscription - Paiement*

Est alors apparue Pamplona Capital Partners III LP, agissant au travers de son General Partner Pamplona Equity Advisors III Ltd (le «Souscripteur»), représentée aux fins des présentes par Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux termes d'une procuration susmentionnée, et a déclaré souscrire à toutes les nouvelles neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe B, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe C, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe D, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe E, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe F, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe G, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe H, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe I, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe J et neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe K, et de les libérer pour leur valeur nominale par un apport en nature tel que décrit dans un rapport d'évaluation.

Le Souscripteur affirme que l'apport est libre de tout nantissement, engagement ou autre charge. La preuve de l'apport a été donnée au notaire.

La valeur de l'apport ci-avant est fixée dans un rapport d'évaluation établi par les gérants de la Société qui a été présenté à l'Associée Unique et au notaire.

Finalement, l'Associée Unique a résolu (i) d'accepter la prédite souscription et l'apport en nature par le Souscripteur, (ii) de répartir les nouvelles neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe B, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe C, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe D, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe E, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe F, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe G, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe H, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe I, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe J et neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe K au Souscripteur comme exposé ci-dessus et (iii) de reconnaître l'effectivité de l'augmentation de capital.

#### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital souscrit est fixé à cent onze mille deux cent soixante-deux euros et cinquante euro cent (EUR 111.262,50), divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) de parts sociales de Classe A, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe B, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe C, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe D, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe E, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe F, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe G, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe H, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe I, neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe J et neuf cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (987.625) parts sociales de Classe K d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.»

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: CHANTRAIN, MOUTRIER Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16824. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 09/01/2014.

Référence de publication: 2014005608/233.

(140005148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

---

### **LAWRENCE CAPITAL CoopS.A.,SPF, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 183.620.

#### *Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 8 janvier 2014*

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Paul Derreumaux, né le 23 octobre 1946 à Lys Les Lannoy (France), demeurant rue 250 maison 123 Magnambougou à Bamako (Mali). Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire devant se tenir en 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014012434/14.

(140013629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

---